

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2024
COMMUNE DE NOMEXY

La réunion a débuté le 13 avril 2024 à 09h00 sous la présidence du Maire, Madame BOULLIAT Martine.

Membres présents :

Madame BEAUCHET KLINGER Séverine
Madame BOULLIAT Martine - Maire
Madame CADET Murielle - Conseillère Municipale
Monsieur CAMARA Nfaly - Conseiller Municipal
Madame CHERRIERE Marie-France - Conseillère Municipale
Monsieur COMBEAU Jean-Michel - Conseiller Municipal
Monsieur DUSSAULX Daniel
Madame GAXATTE Delphine - Conseillère Municipale
Monsieur GRANDIDIER Cyril - Conseiller Municipal
Madame LAVALLEE Sylviane - Maire-adjoint
Madame LORENTZ Isabelle - Adjointe
Madame PERROT Alexandra
Monsieur SAUVEGET André
Monsieur STOTE Daniel
Madame THOMASSETTE Francine - Conseillère Municipale

Membres absents représentés :

Monsieur BARGAS Xavier Pouvoir donné à M COMBEAU Jean-Michel - Conseiller Municipal
Madame BOULANGER Fanny Pouvoir donné à Mme BEAUCHET KLINGER Séverine
Madame NOEL Marie-Odile - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme PERROT Alexandra

Membres absents :

Monsieur CUNY Anthony

Secrétaire de séance : Monsieur SAUVEGET André

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_09 - Vote des taux 2024
2024_10 - Compte administratif 2023 Budget principal
2024_11 - Compte de gestion 2023 Budget principal
2024_12 - Affectation du résultat Budget principal
2024_13 - Budget primitif 2024 Budget principal
2024_14 - Subvention de fonctionnement 2024 CCAS
2024_15 - Compte administratif 2023 Budget forêt
2024_16 - Compte de gestion Budget forêt
2024_17 - Affectation du résultat Budget forêt
2024_18 - Budget primitif Budget forêt
2024_19 - Budget primitif 2024 ZAC écoquartier
2024_20 - Subvention aux associations 2024
- Questions diverses

2024_09 - Vote des taux 2024

Madame le Maire explique que les taux ont lieu d'être revus chaque année.
Madame la Maire propose de maintenir les taux communaux votés l'année passée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les différents taux communaux, ainsi qu'il suit :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Taxe Foncier Bâti | 44.90 % |
| - Taxe foncier Non Bâti | 22.69 % |
| - Taxe d'habitation | 11,48 % |

18 voix pour

2024_10 - Compte administratif 2023 Budget principal

Sous la présidence de Madame Lorentz Isabelle, Madame Martine BOULLIAT, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte administratif provisoire du budget général 2023

16 voix pour

1 abstention

1 non-participant

2024_11 - Compte de gestion 2023 Budget principal

Madame La Maire,

Après s'être assurée que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion provisoire dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal est conforme

17 voix pour

1 abstention

2024_12 - Affectation du résultat Budget principal

Après avoir examiné le compte administratif provisoire 2023, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1.426.263,96 €

- un déficit d'investissement à reporter au 001 de 905.380,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement provisoire comme suit :

- Report en fonctionnement R 002 1.547.436,43 €

17 voix pour

1 abstention

2024_13 - Budget primitif 2024 Budget principal
--

Après s'être fait présenter le budget primitif en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif du budget général

AUTORISE conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Madame La Maire à pouvoir effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section. L'exécutif en informera le Conseil Municipal à la plus proche séance de celui-ci.

18 voix pour

2024_14 - Subvention de fonctionnement 2024 CCAS

Madame La Maire fait état du vote du Budget primitif 2024

Considérant la nécessité d'abonder le budget du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de 18.000 € au budget CCAS

18 voix pour

2024_15 - Compte administratif 2023 Budget forêt

Sous la présidence de Madame Lorentz Isabelle, adjointe
Madame Martine BOULLIAT, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte administratif du budget forêt

17 voix pour

1 non-participant

2024_16 - Compte de gestion Budget forêt

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18 voix pour

2024_17 - Affectation du résultat Budget forêt

Après avoir examiné le compte administratif 2023 statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 35.737,84 €
- un déficit d'investissement à reporter au 001 de 0 €

Constatant un besoin en financement de la section d'investissement de 0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement R 002 35.737,84 €
- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement
Compte 1068 0 €

18 voix pour

2024_18 - Budget primitif Budget forêt

Après la présentation du budget primitif en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget forêt

18 voix pour

2024_19 - Budget primitif 2024 ZAC écoquartier

Après la présentation du budget primitif en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif 2024 ZAC écoquartier

18 voix pour

2024_20 - Subvention aux associations 2024

Madame la Maire fait part des demandes de subventions pour les 2 associations suivantes pour l'année 2024 :

- L'association des Coureurs des Remparts
- L'association des enfants du Biclou

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les subventions 2024 à ces 2 associations selon l'annexe présentée

Ne participent pas :

Fanny BOULANGER pour les Coureurs des Remparts

Cyril GRANDIDIER et André SAUVEGET pour les enfants du Biclou

18 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 11h30.

Monsieur SAUVEGET André
Secrétaire de séance

Madame BOULLIAT Martine,
Maire